



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250915-CM_2025_47-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-47

OBJET : TRAVAUX – RENOVATION THERMIQUE ECOLE PAUL VINCENSINI – AVENANT N°2 AU MARCHÉ LOT 2 ISOLATION

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy		X		GATET F.	BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché public de rénovation thermique de l'école Paul Vincensini est en cours avec les travaux suivants :

LOT	MONTANT INITIAL	AVENANTS VALIDES	MONTANT DU MARCHÉ
1 – Menuiseries	302 000,00 € HT	9 798,32 € HT	311 798,32 € HT
2 – Isolation	174 647,87 € HT	4 420,00 € HT	179 067,87 € HT
3 – Chauffage/ventilation	319 203,83 € HT	2 868,01 € HT	322 071,84 € HT
4 - Électricité	39 845,00 € HT	/	39 845,00 € HT

Au vu de l'avancement des travaux et des échanges entre les entreprises, l'équipe de maîtrise d'œuvre et la commune, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires et supprimer certains postes prévus qui ne seront pas réalisés sur le lot n° 2 :

Travaux supplémentaires à réaliser :

- Mise en place de cloisons Coupe-Feu entre le dégagement et le réfectoire des maternelles y compris bande à joint (+520,00 € HT)

- Reprise peinture et TV sur les parties hautes des deux pignons du grand réfectoire suite ventilation créée (+1 128,00 € HT)

Suppression :

- Poste 2.2.1.1.3 Isolation neuve en laine de roche - Localisation : sanitaires RDC + escalier + DGT maternelles 75,6 m² (-2 209,79 € HT)

- Poste 2.2.1.1.4 Membrane d'étanchéité à l'air - Localisation : sanitaires RDC + escalier + DGT maternelles 75,6 m² (-671,33 € HT)

- Poste 2.2.1.1.5 Faux-plafonds 600x600 - Localisation : escalier 36 m² (-1 067,76 € HT)

- Poste 2.2.5.1 VARIANTE isolation en fibre de bois - Localisation : sanitaires RDC + escalier + DGT maternelles 75,6 m² (-1 510,49 € HT)

- Poste 2.2.5.2 VARIANTE plafond en plaques de plâtre CF 1/2h - Localisation : sanitaires RDC + escalier + DGT maternelles 75,6 m² (-1 390,28 € HT)

LOT	PLUS-VALUE (€ HT)	MOINS-VALUE (€ HT)	ECART EN %
2- Isolation	+ 1 648,00 €	- 6 849,65 €	- 2,98 %

VU l'avenant transmis par la maîtrise d'œuvre

CONSIDERANT :

- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de 2025
- La nécessité de réaliser ces travaux supplémentaires, et de supprimer certains travaux prévus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

VALIDE l'avenant au lot n°2 comme décrit ci-dessous :

- LOT N°2 – ISOLATION – ENTREPRISE EDP

	MONTANT HT
Montant initial du marché	174 647,87 €
Montant de l'avenant n°1 validé	+ 4 420,00 €
Montant du présent avenant	-5 201,65 €
Nouveau montant du marché	173 866.22 €
% d'écart	-0,45 %

AUTORISE Mme la Maire à signer le présent avenant et tout document afférent à la présente délibération

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 16 Septembre 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON